

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ANTOX 73 E SG (20 KG)

Code du produit : 000000000050598909

Identifiant Unique De
Formulation (UFI) : P7E5-G7V0-F00C-XDGV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la
substance/du mélange : Traitement de surface

Restrictions d'emploi
recommandées : Autres utilisations que celles recommandées

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Chemetall GmbH
Trakehner Straße, 3
60487, Frankfurt am Main
Germany
+49(0)69 7165-0
sds.global-chemetall@basf.com

Adresse de contact:

Chemetall GmbH
Branchall GmbH Swiss
Aarauerstrasse, 51
5200 Brugg
Switzerland

Téléphone: +41(0)56 616 90 30
adresse E-Mail: sds.global-chemetall@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
+49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

pour les métaux, Catégorie 1

Toxicité aiguë, Catégorie 3

H301: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 3

H331: Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë, Catégorie 2

H310: Mortel par contact cutané.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A

H314: Provoque de graves brûlures de la peau
et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 + H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
Additionnelles sur les
Dangers

Conseils de prudence : **Prévention:**

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

médecin. Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU
(ou les cheveux): Enlever immédiatement
tous les vêtements contaminés. Rincer la
peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter
la personne à l'extérieur et la maintenir dans
une position où elle peut confortablement
respirer. Appeler immédiatement un CENTRE
ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les
lentilles de contact si la victime en porte et si
elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer. Appeler immédiatement
un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé.
Maintenir le récipient fermé de manière

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide nitrique

Hydrofluoric acid

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Classé comme "corrosif" en raison de la valeur du pH.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : sels inorganiques
Eau
acides inorganiques

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide nitrique	7697-37-2 231-714-2	Ox. Liq. 3; H272 Met. Corr. 1;	>= 20 - < 25

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

	007-030-00-3	H290 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071 Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 3; H272 >= 65 % Skin Corr. 1A; H314	
--	--------------	---	--

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

		>= 20 % Skin Corr. 1B; H314 5 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 5 % Estimation de la toxicité aiguë	
--	--	--	--

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

		Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 2,65 mg/l 2,65 mg/l	
Magnesium fluoride	7783-40-6 231-995-1 01-2120736802-55	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 5 - < 7
Hydrofluoric acid	7664-39-3 231-634-8 009-003-00-1	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 1; H310 Skin Corr. 1A;	>= 5 - < 7

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

	H314	
	Eye Dam. 1; H318	
	Limite de concentration spécifique	
	Skin Corr. 1A; H314	
	>= 7 %	
	Skin Corr. 1B; H314	
	1 - < 7 %	
	Eye Irrit. 2; H319	
	0,1 - < 1 %	

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------|--|
| Conseils généraux | : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière |

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau	: Appeler immédiatement un médecin. Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium. En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Appeler immédiatement un médecin. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire du lait ou une suspension d'hydroxyde de magnésium/carbonate de calcium, éviter de faire vomir, secours médical.

Garder tranquille.

Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Risques

: Toxique par ingestion ou par inhalation.

Mortel par contact cutané.

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves brûlures.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Administration de gluconate de calcium.

Traiter de façon symptomatique.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisateur d'eau Poudre sèche Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂)
-----------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
-------------------------------------	---------------------------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: La substance sèche/le produit sec est comburant. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
--	--

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Produits de combustion
dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
Composés de fluor

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de
protection particuliers des
pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit
nécessaire.

Information
supplémentaire : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée
doivent être éliminés conformément à la réglementation
locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne
pas la rejeter dans les canalisations.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent
aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de
sécurité.

Pour le personnel non urgentiste:

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les
endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière
protection de incontrôlée dans l'environnement.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,
informer les autorités compétentes conformément aux
dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières
absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre,
terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un
conteneur en vue d'une élimination conforme à la
réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Conseils pour une
manipulation sans danger

: Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement
procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les
récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones
d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir
plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois
sur la santé et la sécurité au travail.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de
secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement
applicables lors de la mise en oeuvre des produits
chimiques.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de
pulvérisation.

Indications pour la
protection contre

: Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles,
flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

l'incendie et l'explosion contre l'incendie doivent être respectées. Après séchage le produit est comburant.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Stocker uniquement dans des emballages résistant à la corrosion. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. éviter le contact avec les métaux Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Précautions pour le
stockage en commun : Séparer des bases et des substances formant des bases.
verre
Bases
Métaux

Température de stockage : 0 - 40 °C
recommandée

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Polyéthylène haute densité (PEHD),
Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène
téréphtalate (PET), Polypropylène
Matière appropriée: caoutchouté

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice
particulière(s) Technique.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version 2.0 Date de révision: 08.04.2025 Numéro de la FDS: 000000000050598 909 Date de dernière parution: 15.08.2024
Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide nitrique	7697-37-2	VLE	2 ppm 5 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail			
		VME	2 ppm 5 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail			
		STEL	1 ppm 2,6 mg/m3	2006/15/EC

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

	Information supplémentaire: Indicatif			
Magnesium fluoride	7783-40-6	VME (poussières inhalables)	1 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique			

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

	interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	2,5 mg/m ³ (Fluor)	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
Hydrofluoric acid	7664-39-3	VME	1 ppm 0,83 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	2 ppm 1,66 mg/m ³	CH SUVA

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	3 ppm 2,5 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Magnesium fluoride	7783-40-6	fluorures (Fluor): 4 mg/l	fin de l'exposition, de la	CH BAT

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

		(Urine)	période de travail	
		fluorures (Fluor): 211 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
Hydrofluoric acid	7664-39-3	fluorures (Fluor): 4 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 211 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches
d'urgence doivent être d'accès facile.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	vert
Odeur	:	âcre
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point/ intervalle de fusion	:	non déterminé

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Limite d'explosivité,
supérieure / Limite
d'inflammabilité supérieure : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé
/ Limite d'inflammabilité
inférieure

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-
inflammation : > 200,00 °C

Température de
décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le
stockage et la manipulation sont respectées.

pH : 0,1 - 1,0

Viscosité
Viscosité, cinématique : 6,0 mm²/s (23 °C)

non déterminé (40 °C)

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Temps d'écoulement : < 30 s à 23 °C
Section transversale: 3 mm
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : non déterminé (20 °C)
non déterminé (50 °C)

Densité : 1,210 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Plus léger que l'air.

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)
sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	:	N'entretient pas la combustion.
Combustibilité soutenue	:	Maintient la combustibilité: non Méthode de mesure: Test UN L2
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	:	Corrosif pour les métaux
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Miscibilité avec l'eau	:	miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Réactions dangereuses : Le produit est oxydant à l'état sec.
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.
éviter le contact avec les métaux
Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.
Protéger du gel.
Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : verre
Bases
Métaux

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxique par ingestion ou par inhalation.

Mortel par contact cutané.

Produit:

Toxicité aiguë par voie
orale : Estimation de la toxicité aiguë: 74,63 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par
inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 4,48 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 74,63 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acide nitrique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,65 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de
composants considérés comme ayant des propriétés

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

perturbatrices du système endocrinien selon l'article
57(f) de REACH ou le règlement délégué de la
Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la
Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou
plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrofluoric acid:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,4
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | |
|-----------------------|--|
| Produit | : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. |
| Code des déchets | : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 2922
ADR	: UN 2922
RID	: UN 2922
IMDG	: UN 2922
IATA	: UN 2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, ACIDE NITRIQUE)
ADR	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, ACIDE NITRIQUE)

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RID	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, ACIDE NITRIQUE)
IMDG	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, ACIDE NITRIQUE)
IATA	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, ACIDE NITRIQUE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	6.1
ADR	: 8	6.1
RID	: 8	6.1
IMDG	: 8	6.1

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

IATA	:	8	6.1
------	---	---	-----

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	CT1
Numéro d'identification du danger	:	86
Étiquettes	:	8 (6.1)

ADR

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	CT1
Numéro d'identification du danger	:	86
Étiquettes	:	8 (6.1)

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Code de restriction en : (E)
tunnels

RID

Groupe d'emballage : II

Code de classification : CT1

Numéro d'identification : 86
du danger

Étiquettes : 8 (6.1)

IMDG

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8 (6.1)

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de : 855
conditionnement (avion)

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

cargo)

Instruction d' emballage : Y840
(LQ)

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive, Toxic

IATA (Passager)

Instructions de : 851
conditionnement (avion
de ligne)

Instruction d' emballage : Y840
(LQ)

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive, Toxic

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Dangereux pour : non
l'environnement

ADR

Dangereux pour : non
l'environnement

RID

Dangereux pour : non
l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro: Annexe 2.6 Engrais [29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre: Annexe 2.6 Engrais aldéhyde formique: Annexe 1.10 Substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation
et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

acide nitrique (ANNEXE I)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la : 2.000 kg
protection contre les accidents majeurs (OPAM
814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de : Classe A

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

l'eau

Remarques: auto classification

Composés organiques
volatils

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du
Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions
industrielles (prévention et réduction intégrées de la
pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0,01
%

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés
organiques volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): <= 3 %
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Ox. Liq.	: Liquides comburants
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

	unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT	: Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 3	H301

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

ANTOX 73 E SG (20 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.08.2024
2.0	08.04.2025	000000000050598 909	Date de la première version publiée: 15.08.2024

Acute Tox. 3	H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 2	H310	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR